

# École Saint-Mathieu

7230, 8<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H2A 3C7  
Téléphone : 514-596-5120

## Informations générales

### Heures de bureau (secrétariat)

Avant-midi: 07h45 à 11h35

Après-midi: 12h50 à 15h45

### Absence de l'enfant

Il est de la **plus grande importance** de motiver l'absence de votre enfant par un appel téléphonique à l'école (596-5120) ou dans l'espace **communication** de l'agenda et y apposer votre **signature**.

La fréquentation scolaire est assujettie à **l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique**.

*«Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité».*

Par conséquent, tout élève a l'obligation légale de fréquenter l'école.

**Le fait de ne pas fréquenter l'école pour des raisons autres que la maladie ou le décès d'un proche constitue un manquement à cette obligation.** L'école ne peut donc autoriser de telles absences et ne peut, par conséquent, les cautionner en offrant des conditions facilitantes, telles remises de travaux ou études à faire durant ces absences non autorisées.

### Communications de l'école

Toutes les communications de la direction se font par courriel. Il est de votre responsabilité de fournir une adresse courriel valide.

### Arrivée à l'école

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a **pas de surveillant** dans la cour le matin **avant 8h00** et lors de l'entrée, le midi **avant 12h55**. Il est très important de ne pas envoyer vos enfants trop tôt sur la cour. Le midi, la cour est réservée au **service du dîner** jusqu'à **12h55**.

### Adresse et téléphone

En cas de changement de numéro de téléphone ou d'adresse, s.v.p. en informer immédiatement l'écol

### Rendez-vous

# École Saint-Mathieu

7230, 8<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H2A 3C7  
Téléphone : 514-596-5120

Pour vous éviter toute déception et par respect les uns pour les autres, nous vous demandons de **toujours prendre un rendez-vous pour rencontrer la direction ou un membre du personnel de l'école**. Durant les heures des cours, l'enseignant se doit d'être en classe et ne peut pas être disponible pour des rencontres imprévues. Il en va de même pour les éducatrices du service de garde.

## Rendez-vous: médecin, dentiste, etc.

Si vous devez prendre un rendez-vous, nous recommandons que ça se fasse en dehors des heures de classe. Nous comprenons qu'il arrive quelquefois que c'est très difficile, presque impossible de faire autrement. **Vous devez toujours** envoyer à l'enseignant un billet/courriel qui devra être présenté au secrétariat avant de quitter.

## Départ hâtif

Tout **départ avant** la fin des cours doit être signalé par écrit au titulaire. Votre enfant devra présenter son billet au secrétariat avant de quitter.

## Départ définitif de l'école

Si votre enfant change d'école en cours d'année, il vous faut **signaler ce départ au secrétariat** quelques jours à l'avance.

## Circulation dans l'école

Tout adulte doit se présenter au secrétariat. Il n'est pas permis aux parents de circuler dans l'école sans autorisation ce qui inclut l'habillage des élèves de maternelle. Les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde doivent entrer et sortir de l'école par la porte du service de garde.

## Objets personnels

Aucun objet personnel ne doit être apporté à l'école (ex. : balle, ballon, bicyclette, lecteur MP3, cartes de collection, planche à roulettes, etc.) sans permission spéciale.

Nous demandons également à votre enfant **de ne pas apporter des montants d'argent** non nécessaires ainsi que des **bijoux ou d'autres objets de valeur**. En aucun cas, **l'école ne peut être responsable d'objets perdus ou volés.**

## Éducation physique

En éducation physique, les souliers de course, le short et le T-shirt ou l'ensemble de jogging sont requis. **Les bijoux ne sont pas permis** pour l'éducation physique. L'école décline toute responsabilité en cas de blessure ou de bris. Si l'élève doit être exempté d'un cours pour raison de santé, il devra présenter un billet médical. Si l'élève n'a pas de billet médical, il se verra obligé de participer au cours.

# École Saint-Mathieu

7230, 8<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H2A 3C7  
Téléphone : 514-596-5120

**N.B.** - Évitez d'acheter des souliers de course qui font des marques sur le plancher. **Ex.: Les souliers à semelles noires.**

## **Habillement**

Durant les périodes de chaleur, il est permis de porter un chandail à manches courtes ou sans manches ainsi qu'un bermuda au genou ou à la mi-cuisse.

**Sont défendus: short, bustier, vêtement à fines bretelles ou trop court, sandales « de plage ».**

Durant les périodes de froid, le manteau et le pantalon de neige **sont obligatoires** de la maternelle à la sixième année pour les activités extérieures. Ex récréation

N.B Les bottes sont obligatoires aussi longtemps qu'il y a de la neige ou des flaques d'eau sur la cour d'école. Aidez-nous à garder les petits pieds au chaud !

## **Service des dîners**

Inscription obligatoire: **596-5121**

L'élève apporte son lunch. Veuillez prendre note que nous n'offrons pas le service de micro-ondes, par contre vous pouvez utiliser un thermos pour garder le repas chaud.

## **Service de garde**

Pour répondre aux besoins exprimés par le milieu, nous offrons le service aux parents désireux de l'utiliser pour leur enfant. **Il est à noter qu'il s'agit d'un service et que celui-ci pourrait être interrompu par l'école pour des raisons pertinentes.**

Inscription obligatoire: (514) **596-5121**

Heures de service: **07h00 à 18h00**

Entrée: côté nord de l'école (**8e avenue, grande cour**)

L'élève apporte son lunch froid pour le dîner

Votre collaboration est importante pour nous !

Merci de nous faire confiance !

Daphnée Landry

Directrice